

## COMMUNE DE SAINT-SANDOUX

### Séance du conseil municipal du 10 novembre 2015

L'an deux mil quinze le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 02/11/2015

**Etaient Présents :** Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Maryse MAUGUE, Noël BOIVIN, Nathalie DUFRESNES, Emma RAGO, Marc VANDAME, Isabelle VIDAL-MACHENAUD

**Absente représentée :** Grace JEANDON donne pouvoir à Denis FOURNIER

**Absents non représentés :** Aline LEMOINE, Mickaël TALIDE, Philippe TORRES

- 1. Marché de Maîtrise d'œuvre aux travaux de réfection des réseaux et réaménagement voirie rue du Dr Darteyre, rue des Peigneurs, rue des Jardins, rue des Orneufs et incidence sur voiries périphériques /CAO des 5 et 10 novembre 2015 :** après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :
  - valide la proposition de la commission d'appel d'offre et décide de confier la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réfection des réseaux et aménagement voirie rues de Peigneurs, rue des Jardins, rue des Orneufs et incidence sur voiries périphériques à la Société EUCLID INGENIERIE pour un montant de 14 000 € HT.
  - autorise Monsieur le Maire à lancer la maîtrise d'œuvre du dossier de travaux précités et à signer les pièces afférentes à ce dossier.
- 2. Fusion Communauté de communes :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de fusion de la communauté de communes les Cheires avec les communautés de communes Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté. Un schéma de fusion a été proposé par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés, par 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, donne son accord pour la fusion de la communauté de communes les Cheires avec les communautés de communes Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté, mais demande le maintien de la commune du Vernet-Sainte-Marguerite dans la communauté de communes les Cheires.
- 3. SIEG / Mise en œuvre variation éclairage public :** après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de donner suite à la proposition du SIEG de « Mise en œuvre de la variation de l'éclairage public ». L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 22 000,00 € H.T. la participation de la commune est de l'ordre de : 11 000,00 €.
- 4. Recensement Population 2016 / Création Emplois Agents recenseurs :** après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, la création de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 05 janvier au 26 février 2016, un arrêté de nomination définira les diverses modalités de l'embauche des deux agents.
- 5. Rémunération agents recenseurs :** le montant de la dotation forfaitaire de recensement allouée pour la commune est de l'ordre de **1 835,00 €**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide que, compte tenu du travail à fournir et du nombre de passage dans les foyers, la totalité de cette somme sera consacrée à la rémunération des deux agents, la commune prenant à son compte le montant des charges patronales.
- 6. Contrat Territorial du bassin du Charlet :** le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial du bassin du Charlet 2016-2020, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- 7. Protection de la ressource en eau :** après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés : accepte les termes du niveau 3 de La charte d'entretien des espaces publics, autorise Monsieur le Maire à la signer et accepte d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

8. **LYONNAISE DES EAUX Avenant N° 3 au contrat d'exploitation de la station d'épuration** : après en avoir en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Donne son accord pour la prolongation du contrat d'exploitation de la station d'épuration conclu avec la Société LYONNAISE DES EAUX pour une durée de 2 mois ce qui porte l'échéance au 16/03/2016
- Autorise le Maire à signer l'avenant N°3 au contrat de la Société LYONNAISE DES EAUX visant ladite prolongation du contrat d'exploitation, étant entendu que les clauses du contrat initial non-modifiées par le présent avenant restent inchangées.

9. **Taxe d'Aménagement** : le conseil décide de maintenir le taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement à 5% pour l'année 2016.

10. **Déclassement d'une partie du domaine public rue des Barquets** : le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Donne son accord pour le déclassement de l'impasse comprise entre la rue de la Bareyre et les parcelles cadastrées section I N° 856, 857 et 858 ;
- Mandate Monsieur le Maire pour demander une estimation de ladite impasse auprès du service des Domaines.

11. **Montant loyer Logement communal 4 rue de l'Arbre Blanc** : Suite au préavis des locataires du logement communal sis 4 rue de l'Arbre Blanc pour un départ du logement au 31/01/2015, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de maintenir le montant du loyer mensuel dudit logement à la somme de 520,00 € charges non comprises, fixe le montant du dépôt de garantie à l'équivalent d'un mois de loyer, soit 520,00 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à établir et à signer un bail de location d'une durée de 3 ans à compter de la date de signature de celui-ci sous réserve de reconduction ou de renouvellement.

12. **Montant loyer Logement communal 18 rue du Commerce en cours de réhabilitation** : le conseil propose de fixer le montant du loyer mensuel dudit logement à la somme de 680,00 € charges non comprises, et fixe le montant du dépôt de garantie à l'équivalent d'un mois de loyer, soit 680,00 €. Ce point sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

13. **Convention Commune - Association CAPPÀ Séquestre/ Honoraires Pôle Avocats** : suite au jugement du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, mandate Monsieur le Maire pour solliciter Maître GRAULIERE pour procéder :

- au règlement des honoraires :
  - de Maître Anthony CHAPLAIS huissier de justice, relatifs à la signification du jugement, soit la somme de 85,47 €,
  - de la Société Pôle Avocats d'un montant de 5 000 €
- à la restitution à l'association CAPPÀ de la somme de 48 716,97 € correspondant aux indemnités relatives à la surconsommation de chauffage. Indemnisation mentionnée dans la décision en date du 01 juillet 2015 du tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand.
- au versement de la soulte restante à la commune.

14. **Décisions modificatives Budget Commune N° 07/2015 / virement de crédits / Objet : Achat terrain et grange**

- **Crédits à ouvrir :**

- Opération 130/ Article 21385 : + 4 000,00 €
- Opération 130/ Article 2111 : + 7 000,00 €

- **Crédits à réduire :**

- Opération 222 / Article 2313 : - 11 000,00 €

15. **Questions diverses :**

**Cabine téléphonique** : M. le maire rappelle au conseil le courrier de la Direction d'Orange visant à déposer les cabines téléphoniques dans les villages. En réponse à cette information, un courrier a été transmis pour demander, pour des raisons de sécurité, à ce que la cabine soit conservée jusqu'à l'amélioration de la couverture du réseau de téléphonie

mobile. La Direction d'Orange a répondu que la dépose de la cabine serait différée jusqu'à fin 2016, début 2017, du fait de l'état de couverture mobile sur la commune.

**Radar pédagogique** : il sera installé Allée Notre Dame des Prés, une information sera publiée dans le prochain Sandolien.

**Carrière** : les dépôts de pierres et gravats sont réservés aux particuliers résidant sur la commune. Les entreprises devront se rendre à la déchetterie.

**Conseil municipal des Enfants** : les élections ont eu lieu à l'école vendredi 16 octobre 2015 pendant le temps scolaire, 8 conseillers ont été élus pour le mandat 2015-2016 : Zélie BONNET, Florian CHARMETTE, Ambre PALOUS, Nathan PALOUS, Charly POLLONI, Cilia POLLONI, Lily TEDOLDI et Titouan VRIGNON.

Lors de leur premier conseil municipal les élus voteront pour le choix des projets qui seront retenus pour ce mandat et organiseront des commissions de travail.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire

Denis FOURNIER